



Procès-verbal N°5 Réunion du 21 Novembre 2019

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Robert CHONCHON, Louis LEFEUVRE, Jean-Pierre MAGGI (CD)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (*Article 129 des RG de la FFF*).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

CRETEIL PALAIS FUTSAL / VSG FUTSAL Match de championnat – FUTSAL D1 (94) NEW du 9/12/2019 à 21h15

Reprise du dossier.

Réception de :

M. DIAS José - Le président de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne

M. AISSAOUI Adel - Le responsable du pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne

M. KAMEL Mokaddem Président du club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL**

Absence excusée : du club **VSG FUTSAL**

Audition des personnes présentes.

M DIAS José qui indique à la CDPME, que le pôle Futsal de la Commission Départementale d'Arbitrage du Val de Marne lui fait part d'éventuels risques pouvant intervenir lors des rencontres se déroulant sur les installations du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL et plus particulièrement face au club de VSG FUTSAL.

M AISSAOUI Adel indique à la CDPME la source de ses informations, (Réseaux sociaux) et explique les difficultés pour les arbitres d'officier sur les installations du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL, dû à la proximité des spectateurs aux abords de l'aire de jeu.



M KAMEL Mokaddem Président du club de CRETEIL PALAIS FUTSAL,

-Confirme la proximité des spectateurs de l'aire de jeu et indique qu'il n'existe aucun conflit avec le club de VSG FUTSAL, informations qui avaient été formulées également par M BARAKY Soumahoro, Président du club de VSG FUTSAL lors de la précédente réunion

-Indique que les arbitres lui ont formulés la même demande pour les rencontres concernant l'équipe première

-Indique que suite à cette demande il mettait en place une organisation afin de mieux cadrer les rencontres.

Après l'audition des différentes personnes,

La CDPME :

-Informe les personnes présentes en quoi consiste la mise en place d'un match « Sensible », formule ses préconisations et indique qu'à ce jour aucun rapport d'un officiel n'a été adressé aux commissions compétentes concernant les évènements évoqués.

-Invite M. KAMEL Mokaddem à mettre en place le même dispositif existant lors des rencontres de l'équipe première.

-Attire l'attention de M. KAMEL Mokaddem sur les risques pouvant survenir dans le cas de spectateurs qui seraient en surnombre par rapport à la capacité des installations sportives.

M.KAMEL Mokaddem, s'engage à mettre en place ce dispositif, d'être plus vigilant sur le nombre de spectateurs et d'encadrer notamment les arbitres.

La CDPME, encourage M. KAMEL Mokadem à poursuivre le travail qu'il réalise au sein de son club et compte sur lui, pour une saison exemplaire.

MATCH « CLASSE SENSIBLE » à venir

CACHAN CO / PUC - Match de championnat – CDM D1 (94) du 22/03/2020 à 9h30

La CDPME invitera prochainement les clubs, délégué et arbitres officiels pour l'organisation de cette rencontre.

RAPPEL

La CDPME rappelle aux clubs que les indemnités concernant les arbitres officiels et délégués désignés sur une rencontre concernant un match « sensible » sont à régler **avant la rencontre**, conformément au R. S. G. 94 article 17.

Dans le cas de refus de régler un officiel désigné le club s'expose à une amande de 50,00 € (voir annexe financière saison 2019/2020)

Les questions sont épuisées la séance est levée.
Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation